49e ANNÉE. — N° 17 203

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITE EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS — 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 35f 161 30f
France et Colonies 9» 17f 32f
Etranger 10 [illegible]

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — numéro 10 c

SAMEDI 9 AOUT 1919
SAINT VITRICE
SOLEIL: lever 5h57; coucher 8h17
LUNE: Pleine le 11; D.Q. le 18

LE VOTE DES FEMMES

II. - Les arguments politiques

Les adversaires du vote des femmes prétendent que leurs voix jetées brusquement dans les scrutins en bouleverseront tous les pronostics et dans le sens d'une réaction. Leur opinion s'appuie sur deux faits : les femmes sont en France, plus nombreuses que les hommes et soumises la plupart à l'influence du prêtre.

La dernière statistique publiée, celle de 1906, donne une population de 19,703,000 femmes contre 19,071,000 hommes, soit un excédent de 632,000 femme. La guerre a considérablement accentué la différence, puisqu'elle nous a coûté un million et demi d'hommes. Si l'on tient compte que les militaires n'exercent pas le droit de vote, le nombre des électrices serait donc aux prochaines élections de deux millions cinq cent mille au moins plus grand que celui des électeurs. A rester sur le terrain de la pure théorie, le vote des femmes équivaudrait à l'abdication politique des hommes. Mais, en théorie également, un pays de suffrage universel où la majorité des adultes est exclue du suffrage n'est pas un pays de suffrage universel. Le droit de vote, aux yeux de la raison, appartient à l'individu et non au sexe. La logique implique donc que plus les femmes sont nombreuses, plus leur droit au vote s'impose.

Pratiquement, les mœurs garantissent que nos arrière-petits-fils encore, et non nos arrière-petites-filles, siègeront aux assemblées de la République. Les femmes tiendront en fait à être représentées par des hommes. Mais si les femmes devaient avoir une opinion globale contraire à celle des hommes, il est évident qu'elles la feraient, de par leur majorité, triompher. On pourrait répondre : « Et après ? » Il vaut mieux examiner si, comme on le soutient, l'avenir de la République est menacé par les femmes.

Confondre la République avec l'anticléricalisme m'a toujours semblé aussi absurde que de confondre le catholicisme et la monarchie. C'est ignorer et la République et la religion, où reconnaître à certain snobisme une influence qui ne tépasse pas un milieu mondain, fort réduit. Pour quelques évêques réactionnaires dont parlent les échos de la presse aristocratique, on ignore la foule des prêtres nettement sociaux dont les journaux de gauche ne nous entretiennent pas. La guerre les a fait connaître à ceux qui regardent, et je crois l'Eglise beaucoup plus proche dans son ensemble des partis de gauche que des partis de droite.

Mais la question est plus simple et concerne la soumission des femmes au clergé. On verra dans le livre excellent de M. Ferdinand Buisson, « Le vote des femmes », que les anticléricaux exagèrent singulièrement le danger. On y verra de même que l'Eglise a toujours poussé les femmes à s'occuper des affaires publiques et que c'est la République qui les en a évincées. Beaucoup de catholiques et beaucoup de libres penseurs ont besoin, sur ce sujet, de rapprendre l'Histoire.

Le Moyen Age admettait les femmes à ces assemblées mi-laïques, mi-ecclésiastiques, qui décidaient les trêves de Dieu. En l'absence d'un code uniforme exécutoire dans tout le royaume, nous avons conservé bien des « coutumes » locales où les veuves, femmes et filles prennent part aux conseils de la paroisse et du bourg. Dans les temps modernes, la monarchie accordait aux femmes comme aux hommes le droit de représenter le bien familial dans les Assemblées des communes, dans les conseils de répartition des impôts, dans les réunions des pairs et aux Etats. Un des plus célèbres papes de ces époques catholiques, Innocent IV, le « père du droit », parlant comme docteur privé, enseignait que les droits électoraux appartenaient à toutes les femmes âgées de plus de quatorze ans. Quel féministe irait, aujourd'hui, jusque-là ?

Par contre, Chaumette, procureur syndic de la Commune, y recevait le 28 brumaire les suffragettes d'alors avec cette apostrophe : « Depuis quand est-il permis aux femmes d'abjurer leur sexe et de se faire hommes, d'abandonner les soins pieux du ménage et le berceau de leurs enfants, pour venir sur la place publique et dans la tribune aux harangues ? » La grande Révolution et celle de 1848 s'accordèrent pour interdire aux femmes d'assister même aux réunions politiques. Elles les considéraient légalement comme des mineurs.

M. Ferdinand Buisson, après avoir rapporté ces faits, rappelle qu'entre César et Dieu les catholiques savent établir la différence, et que la réaction qui compterait sur eux pourrait bien se duper dans un nouveau 16 Mai. L'octroi du vote aux femmes n'est donc ni une invention de la démagogie athée, comme le veulent certains cléricaux ignorants, ni une manœuvre royaliste, comme en jugent quelques extrémistes obtus. La troisième République, en le consacrant, ne fera que reprendre une tradition de justice française suspendue au cours des révolutions et qu'elle trouvera honneur à restaurer dans le triomphe de la paix.

Les résultats enregistrés aux pays où les femmes votent sont pous nous ôter toute inquiétude républicaine. Des expériences qui datent de 1865 en Finlande, de 1869, de 1893, de 1911 en Amérique, de 1880 en Australie, suffisent à asseoir un jugement. Elles enseignent toutes que l'introduction des femmes dans la vie politique d'un pays n'y a jamais encore changé les positions réciproques des partis. La proportion des sièges est restée pour chaque groupe la même. Mais si aucun parti n'y a rien gagné ou perdu dans sa masse représentative, la représentation de chacun d'eux a été sensiblement améliorée.

Les faits ici concordent. Les femmes, qu'elles soient radicales, socialistes ou centristes, exigent d'abord que soient éliminés des candidatures les hommes qui ne jouissent pas d'une parfaite honorabilité publique et privée. Radicales ou modérées, elles n'admettent que des représentants de moralité garantie. Cette œuvre de nettoyage de chaque parti, au sein des assemblées où elles maintiennent la répartition des partis, est leur œuvre propre. Qui pourrait, chez nous, s'en plaindre ? La fâcheuse camaraderie qui pousse un parlementaire à soutenir de sa voix un membre de son groupe dont il vous dit ensuite : « C'est une crapule », est un mal d'habitude aujourd'hui trop répandu chez nous. D'un bout à l'autre de l'hémicycle, quel député ne désigne pas, dans sa conscience, une demi-douzaine de ses collègues qu'il suffirait d'exclure de la Chambre pour faciliter l'union que chacun désire et que ceux-là empêchent ? Puisque les hommes n'ont pas ce courage et que les femmes en ont partout fait preuve, n'est-il pas de l'intérêt supérieur du pays que les femmes votent ?

Nous mourons des politiciens. C'est l'avis des gens sincères, de quelque opinion qu'ils soient. Au lendemain de la Grande Guerre, la plus nette affirmation sociale qui se dégage de la pensée française est peut-être celle-là. Nous ne concevons plus que les aveuglements de parti puissent masquer aux yeux de nos représentants les réformes nationales nécessaires. L'effet du vote des femmes, sous toutes les latitudes, fut constamment de chasser les politiciens de la politique. Quand il n'aurait en France pas d'autre résultat, celui-ci justifierait, à lui seul, une décision que la justice et l'histoire sont là pour nous conseiller.

Jacques DUVAL.

Ce que disent les Journaux

LE COUP D'ETAT DE L'ARCHIDUC JOSEPH

Le coup d'Etat qui vient de se produire à Budapest a déconcerté le conseil suprême des alliés :

« Joseph de Habsbourg gouvernant Budapest, écrit Pertinax (**Echo de Paris**), c'est le premier revenant ! Dans l'Europe centrale, l'ère des retours de l'île d'Elbe va-t-elle s'ouvrir ? Nous n'avons jamais pensé quant à nous que notre alliance dut rechercher sa sécurité dans le fondement démocratique des régimes établis en Allemagne et en Autriche-Hongrie. Nous ne regretterons donc point le changement de décor hongrois si à l'adresse de certaines illusions il prend la valeur d'un avertissement. »

L'ATTITUDE DES ALLIES ENVERS LES ROUMAINS

Le conseil des alliés fait sentir sa rudesse aux Roumains. Il leur dénie le droit d'imposer un armistice aux Hongrois qui les avaient lâchement attaqués et qu'ils viennent de battre :

« Eût-on déployé autant d'énergie pour voler au secours des Roumains, demande le **Journal**, si ceux-ci avaient malheureusement échoué dans leur entreprise ? N'ayons pas la cruauté de conjecturer ce qui aurait pu advenir en pareille occurence. Contentons-nous d'observer que si les Roumains s'attendaient à se voir remerciés d'avoir amoindri la menace bolcheviste qui pesait sur l'Europe, ils doivent être quelque peu désillusionnés. »

Même sentiment exprimé par M. Maurice Geneste (**l'Avenir**) :

« C'est la Roumanie qui a pris les armes, qui a soutenu la lutte qui l'a menée à son issue victorieuse : c'est à elle de dicter les conditions de l'armistice. Il faut en finir avec cette politique de faux libéralisme, de faiblesse coupable, d'indulgence à tout pris qui vicie radicalement depuis le 11 novembre 1918 l'œuvre entière des alliés. Il faut enfin que la force parle puisqu'elle est maintenant au service du droit. Si les dirigeants de l'Entente sont d'un autre avis, nous avons le devoir de leur dire bien haut que l'opinion française n'est pas avec eux. »

ET LES PIETONS ?

La prouesse de l'aviateur Godefroy inspire ces réflexions au **Figaro**, qui s'appliquent à tout aviateur et tous lieux :

« Sera-t-il permis de dire timidement que tant d'audace nous inquiète un peu. Les aviateurs ont à eux le ciel tout entier en long, en large et en hauteur. Ils seraient bien gentils de mettre leur idéal un peu plus haut que nos monuments. Le tour d'adresse réussi hier matin, demain peut échouer. S'il plaît à ces héros de l'air de risquer leur vie pour une prouesse, il peu déplaire aux humbles terriens de les recevoir sur la tête. Passer sous l'Arc-de-Triomphe est beau, mais absolument inutile. On peut ailleurs qu'au-dessus de la foule parisienne faire montre de la justesse de son coup d'œil, de son sang-froid, de son courage. Admettrait-on que demain un régiment de cavalerie chargeât aux Champs-Elysées ? Que des pointeurs des forts montrassent leur savoir faire en logeant un obus juste dans la Seine ou qu'un lâcher de tanks dévalât à l'improviste sur le boulevard ? Paris n'est ni un champ de tir ni un hippodrome. Qu'il ne devienne pas un aérodrome ! Contre les piétons, les autos suffisent. »

LE NOUVEAU FIELD-MARSHAL

Depuis que Guillaume II a été rayé des cadres de l'armée britannique, l'empereur du Japon était le seul personnage étranger qui eût le droit de porter le titre envié de field-marshal. Le maréchal Foch partage aujourd'hui cet honneur avec lui. A ce sujet, le **Cri de Paris** rapporte ce trait :

« Avant de se rendre au Guildhall, le maréchal Foch fut reçu par le roi George V. Lorsqu'il fut introduit auprès de Sa Majesté, un chambellan annonça : « Marshal Foch, » en même temps qu'il ouvrait la porte du cabinet royal. « Field-Marshal Foch ! » corrigea aimablement le roi, en tendant au visiteur, surpris, le bâton de sa nouvelle dignité. C'est ainsi que le maréchal apprit l'honneur qu'on lui décernait. Le bâton de field-marshal est de la même taille que celui de maréchal de France, mais il est en velours rouge et surmonté de la couronne royale. Au Guildhall, le maréchal Foch rompit délibérément avec une coutume anglaise plusieurs fois centenaire et jusqu'ici religieusement observée. Au lieu de saluer d'abord le lord-maire, il s'inclina devant la lady mayoress et lui baisa galamment la main. Puis, se tournant vers le premier magistrat de la cité, il le salua d'un grand geste de son bâton de field-marshal. »

Un hommage des Meusiens à M. Poincaré

Commercy, 8 août. — Le Conseil d'arrondissement de Commercy a fait parvenir au Président de la République une Adresse qui débute ainsi :

« L'arrondissement de Commercy, qui a appelé M. Poincaré à le représenter durant plus de vingt-cinq années au Parlement, se glorifie aujourd'hui d'avoir donné à la France un de ses plus grands présidents, celui qui pendant la période la plus décisive de son histoire, au cours de ses heures les plus angoissées et les plus tragiques, sut présider à ses destinées avec un prestige supérieur et une calme autorité, ralliant à sa cause « cet immense cortège de peuples alliés » et la conduisant à la victoire. »

RENTREE DANS LA VIE POLITIQUE ACTIVE

L'Adresse ajoute que le Conseil a appris avec une satisfaction rehaussée d'espérance l'intention de M. Poincaré de continuer, après son septennat, de se consacrer aux affaires du pays. Il l'assure qu'il retrouvera quand il le désirera, auprès des populations de l'arrondissement, l'indéfectible fidélité que les républicains lui ont toujours témoignée.

Très touché de ce témoignage de fidèle affection, M. Poincaré a répondu que « si un jour l'occasion lui était offerte de représenter de nouveau dans les Assemblées politiques le département de la Meuse, il ne déclinerait certainement pas cet honneur ».

Les mercantis de la mort

Paris, 7 août. — Le scandale des exhumations clandestines dans l'ancienne zone des armées continue. La police parisienne vient d'arrêter le fils d'un marbrier honorablement connu du quartier Montparnasse au moment où il ramenait des environs de Reims le corps d'un membre d'une famille aristocratique. Il avait reçu pour cette exhumation la somme de 10,000 francs.

CONTRE LA VIE CHÈRE

UNE LIGUE NATIONALE SE FONDE

Paris, 8 août. — Une Ligue nationale des consommateurs est en voie de formation. Elle vient de publier un Manifeste où elle précise son but et ses méthodes :

« La vie chère ne peut être efficacement combattue que par le consommateur ; c'est lui seul qui peut dénoncer les abus des grands et des petits mercantis, en faisant avec vigilance sa propre police ; c'est, en effet, une des méthodes les plus pratiques pour avoir raison rapidement et directement des abus de la vie chère. »

LA LIGUE DE MONTMARTRE

Paris, 8 août. — Plus de 2,000 adhérents de la Ligue des consommateurs de Montmartre ont tenu une importante réunion en plein air. Il a été décidé que quatre brigades de contrôleurs, une par quartier, se partageront la surveillance des marchés et des magasins. L'assemblée a désigné trois de ses membres pour assister le président dans ses visites journalières aux halles pour relever les prix d'achat en gros. Ces prix seront communiqués chaque matin aux brigades de contrôle, afin de leur permettre de faire la comparaison avec les prix des détaillants.

Le président de la Ligue a reçu deux lettres émanant des préfets de l'Allier et de la Sarthe, lui demandant de les aider à organiser des Ligues de consommateurs identiques.

L'Union des combattants prêtera son concours à la Ligue.

LES CONSOMMATEURS FONT BAISSER LES PRIX

Paris, 8 août. — Depuis samedi dernier, un comité ouvrier intercommunal d'action contre la vie chère existe dans la banlieue est. Il a commencé à fonctionner au marché des Lilas, sans provoquer le moindre désordre. Les contrôleurs demandaient les prix des divers produits, les comparaient aux cours des halles du jour, faisaient constater les écarts par trop choquants, et demandaient paisiblement, mais avec fermeté, tant aux boutiquiers qu'aux vendeurs du marché, d'être plus modestes dans leurs bénéfices. Tous obtempérèrent immédiatement. Le même contrôle sera exercé tous les jours de marché.

LA BANLIEUE PARISIENNE AUSSI S'ORGANISE

Paris, 7 août. — Les ligues de consommateurs exercent aussi leur action dans la banlieue parisienne. Sur tous les marchés des environs de Paris, les prix baissent depuis deux jours de façon très sensible. La semaine dernière, le veau était vendu 7 francs la livre ; il est vendu aujourd'hui 4 francs ; les haricots verts sont descendus de 1 fr. 25 la livre à 80 centimes ; les camembers, de 2 fr. 50 à 1 fr. 20 ; la raie, de 2 fr. 50 à 1 fr. 50.

En bien des endroits les détaillants se montrent prêts à collaborer avec les consommateurs pour aboutir à une baisse générale et définitive sur toutes les denrées alimentaires.

ON SURVEILLE LES MARCHÉS

Vienne (Isère), 7 août. — Le commissaire de police, sur l'ordre de la préfecture, a parcouru et inspecté les marchés. Il a verbalisé au cours d'une première tournée contre deux forains qui revendaient du sucre, du tabac et des salaisons à un prix exorbitant, et contre une Italienne, la femme Muratori, qui, ayant acheté à Lyon des denrées au ravitaillement, les revendait sur le marché de la région avec 200 pour 100 de bénéfice.

LES ACCAPAREURS DE SUCRES

Millau, 7 août. — Au cours d'une perquisition faite chez divers commerçants de la ville le commissaire de police a découvert chez trois d'entre eux mille kilos de sucre indûment détenus.

LES ACCAPAREURS DE PERPIGNAN

Perpignan, 7 août. — L'affaire d'accaparement de marchandises découverte hier prend des proportions importantes. La police a découvert chez des négociants espagnols des quantités énormes de figues sèches importées d'Espagne, quantités qui atteignent actuellement le chiffre de 92,840 kilos.

LES POURSUITES CONTRE LES ACCAPAREURS AUX ETATS-UNIS

Washington, 8 août. — Des fonctionnaires du département de la justice commenceront aujourd'hui une enquête préparatoire dans tout le pays, en vue des poursuites à exercer contre les profiteurs et les accapareurs. Ceux-ci sont passibles d'amende et d'emprisonnement.

La loi sur les loyers et la prorogation des baux

Paris, 8 août. — La chambre civile de la Cour de cassation a jugé qu'un locataire qui, en vertu de son bail, a déjà droit à une prorogation de location, peut bénéficier en plus de la prorogation prévue par l'article 5 de la loi du 9 mars 1918 sur les loyers, c'est-à-dire, pour les baux afférents à des locaux d'un usage commercial, industriel ou professionnel, d'une durée égale au temps écoulé entre le décret de démobilisation et le décret de cessation des hostilités, et pour les baux afférents à des locaux à usage d'habitation, d'une durée de deux années.

La même chambre a rendu une autre décision intéressante en matière de loyers. Il s'agissait d'un locataire qui avait sous-loué son appartement à un prix supérieur à celui qu'il paie lui-même et qui demandait la prorogation de son bail. La commission arbitrale avait repoussé sa demande, estimant qu'il y avait spéculation de la part du locataire. La Cour suprême a annulé la sentence de la commission, pour le motif que le droit de prorogation des baux a été établi d'une façon absolue et sans distinction par la loi de 1918.

LA VIE AÉRIENNE

Les lignes postales aériennes Paris-Saint-Nazaire et Avignon-Nice sont supprimées

Paris, 8 août. — Depuis le 1er août, ces lignes sont supprimées. Pourquoi ? Au ministère du commerce et des postes on explique ainsi cette suppression :

Les motifs proviennent de l'irrégularité dans le service, l'état actuel de l'aviation ne permettant pas aux appareils de prendre l'air tous les jours. Ensuite le prix de revient est bien trop élevé pour le rapport que peut donner le transport des dépêches par ce moyen ultramoderne. Les autres lignes qui subsistent encore sont des lignes appartenant à des Compagnies privées ou organisées par l'aviation militaire. La ligne Paris-Saint-Nazaire fut la première organisée et fonctionnait depuis environ un an.

D'Angleterre aux Indes en dirigeable

Londres, 7 août. — Le dirigeable britannique « R.-33 » entreprendra le voyage d'Angleterre aux Indes la semaine prochaine.

Comme première étape, le dirigeable franchira la France et la Suisse pour atterrir à Rome. Ensuite il traversera la Méditerranée et atterrira au Caire.

Un nouvel avion en métal

Zurich, 8 août. — Le professeur Junker a fait des essais réussis sur l'aérodrome de Johannistal, près de Berlin, avec un avion construit par lui et qui a l'avantage d'être tout en métal, en sorte que les fils de tension sont supprimés.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE

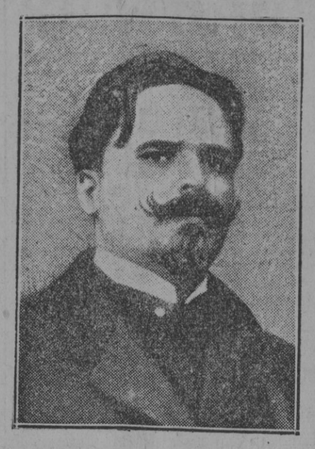

M. ANTONIO-JOSE DE ALMEIDA
Photo HARLINGUE.

EXTÉRIEUR

RUSSIE

Un sous-marin bolchevik coulé par deux sous-marins anglais

Londres, 8 août. — **Les sous-marins britanniques « Valcrous » et « Vancouver » ont coulé dans la Baltique le sous-marin ennemi « Erch ».**

Denikine marcherait sur Moscou

Riga, 8 août. — Suivant un télégramme reçu par le Bureau d'information letton, le général Denikine a donné l'ordre de commencer une offensive sur Moscou.

Les troupes polonaises à Minsk

Varsovie, 7 août. — Après quatre semaines de combats sanglants, les troupes polonaises viennent d'occuper Minsk. Un régiment de uhlans polonais, entré le premier dans la ville, a été acclamé par toute la population sans distinction de religion ou de nationalité.

La garde populaire israélite, formée par les bolcheviks pour couvrir leur retraite, a refusé de combattre.

P.-S. — Minsk, chef-lieu du gouvernement de ce nom, à 800 kilomètres de Pétrograd ; 120,000 habitants ; sur la ligne du chemin de fer de Moscou à Varsovie.

ALLEMAGNE

Le gouvernement central allemand dirigera seul l'armée

Berne, 7 août. — Une dépêche de Berlin dit que tous les droits particuliers des divers Etats en matière militaire sont désormais abolis. Le gouvernement central seul détient l'autorité souveraine et de droit d'administrer l'armée.

La réouverture des Bourses allemandes

Berne, 7 août. — On annonce que la publication régulière des cours de la Bourse allemande recommencera le 10 août. Les valeurs étrangères qui ont été remises au gouvernement ne seront pas cotées. On estime que le 1er septembre sera le jour de réouverture des bourses de Hambourg, de Francfort et de Berlin.

TURQUIE

Situation critique en Arménie

Le Caire, 8 août. — La situation dans les provinces de l'Arménie est des plus critiques. Les Turcs sont en révolte ouverte et violent les conditions de l'armistice, et le commandant turc d'Erzeroum, Jiazim bey, se vante ouvertement de reprendre les hostilités si les conditions imposées à la Turquie sont dures. La région tartare, au sud-est de la République arménienne, est en pleine révolte. Les agences bolchevistes travaillent fiévreusement en Turquie et en Transcaucasie, soutenues par le riche comité Union et Progrès, qui est encore tout-puissant quoique désorganisé en apparence.

Des rencontres ont déjà eu lieu sur le territoire de la République arménienne entre Tartares et Kurdes, dirigés par des officiers turcs et arméniens. Les Turco-Tartares ont fait feu sur des officiers et soldats britanniques.

ESPAGNE

Le système terroriste à Barcelone

Barcelone, 8 août. — Parlant des récentes explosions de bombes qui se sont produites à Barcelone, la « Veu de Catalunya » écrit :

« Notre ville conserve encore le souvenir des coups de feu des derniers attentats contre des personnes. Les deux formes de terrorisme dont souffre Barcelone depuis vingt-cinq ans s'unissent maintenant dans un même mystère. La coïncidence de ces deux bombes avec des attentats contre des personnes témoigne du manque d'efficacité des mesures d'exception dès que celles-ci acquièrent une forme chronique. Il est évident que la persistance des effets démontre la persistance des mêmes causes. La paix sociale n'est donc pas garantie avec des mesures d'exception, et il faudra, en conséquence, chercher de nouveaux éléments de concorde et de pacification. »

Séance tumultueuse au Parlement

Madrid, 8 août. — Au cours de la discussion du projet prorogeant le budget, le député Layret a soulevé parmi les groupes de droite de bruyantes protestations en prêtant à l'armée des tendances dictatoriales. Le tumulte s'est prolongé pendant plusieurs minutes, et le président a eu quelque peine à rétablir le calme.

ETATS-UNIS

Les cheminots sabotent les lignes

New-York, 8 août. — MM. Lindley et Ganisson, anciens secrétaires d'Etat à la guerre, ayant refusé de recevoir les grévistes de la Brooklyn-Rapid-Transit-Cy, ceux-ci sabotèrent les lignes. Deux émeutes purent être brisées par la police, mais quarante-neuf émeutiers et policiers, furent légèrement blessés. Dans la nuit, l'émeute s'accentua et les tramways durent suspendre leur trafic.

On annonce que tant que les Compagnies n'auront pas donné satisfaction aux grévistes, les ouvriers et employés des lignes de surface feront une grève de « sympathie ».

Le conflit américano-japonais s'aggraverait

Œashington, 8 août. — Le conflit américano-japonais s'creoit de jour en jeur par suite du désaccord entre M. Wilson et le comte Uchida, ministre japonais des affaires étrangères. Le vicomte Uchida considère que le retour du Chantoung constitue la récompense de l'aide de 1915. M. Wilson ne partage pas cette opinion et ne reconnaît que l'accord de 1915.

LA DÉMOBILISATION

LES CLASSES 1913 A 1917 seront libérées en septembre

Paris, 8 août. — **Les militaires des classes 1913, 1914 et 1915, ainsi que ceux rattachés à ces classes en vertu de majorations, constitueront le neuvième échelon de démobilisation. Ils seront renvoyés dans leurs foyers aux dates ci-après :**

Militaires de la classe 1913 et assimilés : du 31 août au 6 septembre.

Militaires de la classe 1914 et assimilés : du 7 au 12 septembre.

Militaires de la classe 1915 et assimilés : du 13 au 18 septembre.

Les militaires des classes 1916 et 1917 constitueront le dernier échelon de démobilisation. Ils seront renvoyés dans leurs foyers aux dates ci-après :

Militaires de la classe 1916 et assimilés : du 19 au 24 septembre.

Militaires de la classe 1917 et assimilés : du 25 au 30 septembre.

AU SÉNAT

LE BUDGET

Paris, 8 août. — Le Sénat aborde la discussion des chapitres du budget de l'intérieur.

M. Pams, ministre de l'intérieur, promet à M. Brager de La Ville-Moysan d'étudier avec bienveillance la question d'avances de traitement aux employés de préfecture, et à M. Peytral, président de la commission des finances, de faire cesser la perception abusive d'une taxe sur les sursis accordés par l'intermédiaire des offices départementaux de la main-d'œuvre agricole.

Après un échange d'observations entre **M. Herriot et le ministre de l'intérieur**, sur la réorganisation de la police des grandes villes, les chapitres du budget de l'intérieur sont adoptés, ainsi que le budget de la reconstitution industrielle qui n'a donné lieu à aucune observation.

On passe à l'examen du budget de l'instruction publique.

Malgré l'insistance du ministre, le Sénat maintient la disjonction du chapitre relatif à la direction des inventions proposée par la commission des finances, résolue à supprimer tous les organismes trop souvent parasites nés pendant la guerre.

Les chapitres de l'instruction publique sont adoptés ainsi que le budget des beaux-arts.

5 milliards 700 millions de crédits provisoires pour un seul trimestre

Paris, 8 août. — Le ministre des finances fait distribuer aujourd'hui à la Chambre le projet de crédits provisoires afférents aux dépenses exceptionnelles des services civils du quatrième trimestre. Ces crédits s'élèvent à 5 milliards 767 millions, en diminution de 1 milliard 200 millions sur ceux du troisième trimestre. Les crédits concernant les dépenses militaires proprement dites s'élèvent à 4 milliards 984 millions, contre 3 milliards 826 millions pour le troisième trimestre, soit une diminution de 842 millions. Les services civils, dans leur ensemble, offrent des diminutions s'élevant à 376 millions.

M. Klotz a déposé en même temps un second projet ouvrant des crédits additionnels, également applicables aux dépenses militaires et aux dépenses exceptionnelles des services civils. L'ensemble de ces crédits s'élève à 1 milliard 271 millions.

La recherche des militaires disparus

Paris, 8 août. — Une mission spéciale va incessamment procéder en Allemagne à la recherche du sort des militaires non rentrés de captivité, bien que leur décès n'ait pas été notifié par les Allemands.

En raison du rapatriement de tous les prisonniers de guerre, il a paru raisonnable d'établir une présomption de décès en faveur de tous les militaires disparus, et, sur l'initiative du gouvernement, un projet de loi a été présenté à la Chambre des députés, qui l'a adopté le 12 mars dernier. Il est actuellement soumis au vote du Sénat. Si cette Assemblée le ratifie, les tribunaux devront, sans qu'il soit nécessaire de prouver le décès au vu d'un acte de disparition dressé par l'autorité militaire, prononcer des jugements déclaratifs de décès dans tous les cas où l'on n'aura pu recueillir aucune nouvelle pendant deux années à dater de la disparition.

Ces jugements, toutefois, ne pourront être rendus qu'à l'expiration d'un délai de six mois à dater de la cessation des hostilités.

L'AFFAIRE MARGULIES

Révélations inattendues d'un policier

Marseille, 7 août. — L'audition des témoins s'est terminée ce matin. On entendit la déposition de M. Degimbre, fondé de pouvoirs de Margulies, qui dépose en faveur de l'accusé. Puis le commissaire du gouvernement lit une lettre d'un témoin à charge qui n'a pu se déplacer.

L'audience allait être levée quand éclata un coup de théâtre. Un témoin, qui n'était cité ni par l'accusation ni par la défense, M. Crédo, commissaire de police à Marmande, vient faire cette déclaration spontanée et dès le début de laquelle le commissaire du gouvernement lui fait observer d'ailleurs qu'il est étrangère aux poursuites actuelles et qu'elle peut rouvrir une information sur le crime d'intelligences avec l'ennemi.

Voici comment s'exprime M. Crédo : « Le 17 décembre 1917, j'ai eu à dix heures du matin, à l'ambassade d'Espagne, à Bruxelles, un entretien avec le chef du service français, M. Katz ; celui-ci voyant que j'essayais de rentrer en France, me demanda si je ne voudrais pas faire une commission au gouvernement français. Je répondis que je n'y voyais aucun inconvénient, et M. Katz me dit : « Il s'agit de l'affaire Margulies. Vous voudrez bien prévenir vos chefs que le nommé Margulies, qui doit se trouver en ce moment en résidence à Nice et se fait passer pour Belge, n'est pas Belge. C'est un sujet autrichien que nous considérons ici comme un espion allemand. Vous voudrez bien dire que ce monsieur est venu plusieurs fois en Belgique occupée, principalement à Anvers, où il possède de gros intérêts. Il y est venu par la Suisse. C'était un ami de Bolo, de Cavallini et des Allemands en Belgique. » M. Katz ajouta qu'il se tenait à la disposition du gouvernement français pour fournir les preuves de ces prétendus voyages.

Margulies se lève alors et, du ton le plus calme, déclare : « Cette déposition est complètement inexacte. D'ailleurs, le fait de voyages en Belgique constituait une des charges qui ont été examinées par le capitaine-rapporteur. Celui-ci a fait à ce sujet les investigations les plus complètes. Je n'ai jamais eu d'intérêts quelconques à Anvers. Le reste est comou. »

Sur une question de la défense, M. Crédo déclare qu'il n'a jamais fait d'enquête personnelle sur les faits qu'il a rapportés. Il fut même surpris, continue-t-il, que la commission de M. Katz lui ait été faite quatre heures seulement avant son départ pour la France.

D. : A qui était destinée cette communication ?

R. : Au capitaine Bouchardon, mais, comme je suis fonctionnaire, c'est par la voie hiérarchique que je la lui ai fait parvenir.

D. : Quelle était cette voie hiérarchique ?

R. : Le directeur de la Sûreté générale.

L'audience est ensuite levée.

LES ÉVÉNEMENTS DE HONGRIE

Le coup d'État de l'archiduc Joseph

La démission du gouvernement Peidl

Budapest, via Bâle, 7 août. — Voici quelques détails sur la façon dont a été renversé le ministère Peidl : Le général Schmeltzer, inspecteur supérieur de la police ; MM. Julius Wolkenderg, ancien secrétaire du Conseil national ; Johann Fritz et Franz Szilery, ex-chefs de section, se sont présentés hier soir à la présidence du gouvernement à Budapest et ont sommé les ministres réunis en conseil de démissionner. Les membres du gouvernement se sont soumis à cette injonction, après avoir signé un procès-verbal.

Un Manifeste de l'archiduc Joseph

Budapest via Bâle, 7 août. — Ce matin, l'archiduc Joseph a lancé un Manifeste adressé à la population hongroise, par lequel il invite les membres du gouvernement de Szegedin et les hommes politiques hongrois qui se trouvent à Vienne à rentrer immédiatement à Budapest. Ce Manifeste est signé « archiduc feld-maréchal Joseph ».

L'archiduc Joseph

Paris, 7 août. — Au début de la guerre l'archiduc Joseph, sous « les auspices » duquel se constitue le nouveau gouvernement, commandait une armée sur le front Est. En août 1915, après un échec retentissant dans le secteur de Lublin, il fut relevé de son commandement et ne reparut dans les communiqués du grand état-major austro-hongrois que sous le règne de l'empereur Charles, au début de l'offensive qui aboutit à la défaite de la Piave ; il commandait alors un groupe d'armées.

L'archiduc Joseph appartient à la branche de Toscane de la maison de Hasbourg-Lorraine. Il est l'arrière petit-fils de l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie, et le fils de l'archiduc Joseph et de la princesse Clotilde de Saxe Cobourg-Gotha. Il est docteur en droit et en sciences techniques de l'Université de Budapest et marié à Augustine de Bavière.

Au début de la révolution, il fut un des premiers à reconnaître le régime républicain et renonça formellement, ainsi que son fils aîné, à tous ses droits et prérogatives d'archiduc et de membre de la famille impériale et royale entre les mains du comte Michel Karolyi.

L'archiduc Joseph serait d'accord avec les alliés

Zurich, 8 août. — C'est après avoir négocié avec les missions alliées que l'archiduc Joseph a pris la direction du pouvoir en Hongrie et a désigné les nouveaux ministres. L'archiduc dictateur et le président du conseil ont conféré longuement avec les représentants des puissances alliées. Un accord parfait aurait été réalisé dans toutes les questions accordées. Le résultat de ces conférences a été télégraphié à M. Clemenceau en sa qualité de président du Congrès de la paix.

Protestation des social-démocrates

Budapest, via Bâle, 7 août. — Les social-démocrates hongrois adressent un appel au peuple et aux pacifistes de toutes les nations pour protester contre l'occupation roumaine et l'établissement par la force d'un gouvernement réactionnaire.

Les Roumains viennent en amis

Bucarest, via Berne, 7 août. — La presse roumaine sans distinction de partis célèbre l'entrée des troupes roumaines à Budapest, non seulement comme un glorieux fait d'armes, mais aussi comme une victoire du principe d'ordre et de paix sociale sur l'attentat le plus grave que l'histoire ait connu contre la civilisation. Tous les journaux soulignent que l'armée populaire roumaine, oubliant le passé, vient en amie du peuple magyar. L'accueil cordial fait par ce peuple aux troupes roumaines prouve qu'il se rend exactement compte de l'immense service quelles sont en train de lui rendre.

Une note du conseil suprême des Alliés à la Roumanie

Paris, 7 août. — Le Conseil suprême des alliés s'est réuni cette après-midi. Il s'est occupé des événements de Roumanie. Il a décidé l'envoi aux autorités roumaines d'une Note pour les prier de se conformer aux décisions de l'Entente et de ne pas entraver par des décisions préalables le travail de la commission d'enquête interalliée envoyée à Budapest.

Le roi de Roumanie serait entré à Budapest

Zurich, 8 août. — On mande de Budapest que le roi de Roumanie est arrivé hier dans la capitale hongroise.

Cent communistes pendus

Zurich, 8 août. — On mande de Vienne à la presse badoise que plus de cent communistes ont été pendus à Budapest.

Les crimes des bolcheviks

Budapest (via Bâle), 8 août. — A Budapest, les portes des prisons où le gouvernement des Soviets avait fait enfermer ses victimes ont été rouvertes. Six cents officiers de l'ancienne armée impériale ont déjà été libérés. On apprend ainsi à connaître certains faits tenus rigoureusement secrets par le gouvernement de Bela-Kun. Parmi les centaines de victimes tuées par les terroristes, se trouvent l'ex-lieutenant général Féry, qui fut jeté dans le Danube une corde au cou, et l'ex-colonel Borny, qui fut abattu à coups de revolver et dont le cadavre fut jeté ensuite dans le fleuve. Les frères Olah, grands banquiers de Budapest, et toute leur famille, ainsi qu'un conseiller à la légation de Hollande et son fils, furent également noyés dans le Danube.

Massacres de bourgeois

Budapest (via Bâle), 8 août. — Tandis que les troupes alliées assurent l'ordre à Budapest, les bolcheviks ont repris pied dans le sud-ouest de la Hongrie, et notamment à Szekesfejerwar, où ils massacrent les bourgeois.

Enfin, une jeune femme appartenant à l'une des familles les plus connues de Budapest, après avoir été arrêtée sous l'inculpation de complot contre-révolutionnaire, fut livrée à la bande des « amis de Lenine », qui lui firent subir les plus affreux outrages. Le terroriste Abraham Kohn, qui a été arrêté aujourd'hui, se vante d'avoir commis quatre-vingts assassinats qui lui avaient été ordonnés par Szamueli.

La Conférence et la Paix

Le différend entre la Belgique et la Hollande

Paris, 7 août. — La commission internationale chargée de rechercher la solution des questions soulevées par la révision des traités de 1839 s'est réunie ce matin au quai d'Orsay. Elle a entendu la suite de l'exposé des desiderata belges au point de vue économique.

Reprise des relations maritimes germano-américaines

Bâle, 7 août. — On télégraphie de Berlin que le vapeur « Ceresan » a quitté le port de Hambourg à destination de New-York. C'est le prem

DÉPÊCHES DE LA NUIT DERNIÈRE

A LA CHAMBRE

LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER ET LES TRANSPORTS MILITAIRES

Paris, 7 août. — En 1898, l'Etat passait avec les Compagnies de chemins de fer un contrat, qui s'est appelé le traité Cotelle, du nom de son rédacteur, qui réglait les rapports de l'Etat et des Compagnies pour les transports militaires en temps de guerre. Les tarifs prévus représentaient le prix moyen payé par le public pour le transport en petite vitesse d'une tonne de marchandise pendant l'année précédant la mobilisation. La guerre est survenue, on a appliqué le traité, mais on n'avait pas prévu le transport du matériel et des hommes des armées alliées. On n'avait pas prévu non plus que la guerre durerait cinq ans.

En tout cas, les Compagnies ont adressé des réclamations à l'Etat; elles ont dénoncé le contrat, et de multiples procès sont ou peuvent être engagés. L'Etat a offert une transaction : le paiement d'une somme de 683 millions. Et c'est cette transaction qui était soumise hier à la Chambre. Les alliés auront de leur côté à payer 201 millions. Les Compagnies, qui ont un déficit de plus de 2 milliards, ont accepté de transiger.

M. André Hesse a invité la Chambre à ratifier cette transaction, à laquelle s'est opposé **M. Margaine,** qui voudrait que le gouvernement eût un plan de réforme des chemins de fer. A quoi le ministre, **M. Claveille,** a répondu : « J'ai fait faire un plan de réorganisation complète; mais quand il s'agit de liquider une affaire où 18 milliards de capitaux sont engagés, je ne puis en un mot vous apporter une solution. » Et, parlant de la transaction, il a ajouté : « Il n'est pas contestable que l'exploitation des chemins de fer pendant la guerre a été plus onéreuse que personne ne pouvait le supposer. J'estime donc que l'on peut soutenir la transaction la tête haute. »

Après une longue discussion, le projet a été adopté par 325 voix contre 103.

LA VENTE DES MARCHANDISES EN SOUFFRANCE

Au début de la séance, la Chambre avait voté sans débat le projet de loi autorisant la vente des marchandises en souffrance dans les gares et dans les ports.

LES VACANCES PARLEMENTAIRES

Paris, 7 août. — La conférence des présidents de groupes de la Chambre a décidé de proposer à la Chambre de s'ajourner samedi 9 août après le vote du budget jusqu'au mardi 26 août, date à laquelle commencerait la discussion du traité de paix.

La conférence a proposé le renvoi à la rentrée après le traité de paix de la discussion de l'amnistie et du sectionnement électoral des grands départements.

AU SÉNAT

Le budget de 1919

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget ordinaire des services civils de l'exercice 1919. Le budget prévoit 10 milliards 346 millions de dépenses, dont plus de 6 milliards pour la dette. Les recettes ne sont prévues que pour 8 milliards 700 millions.

M. Millies-Lacroix, rapporteur général, se plaît à reconnaître que ces prévisions de recettes sont tout à fait sincères à en juger par le rendement des impôts, qui accusent de notables plus-values. Quoi qu'il en soit, entre les recettes et les dépenses il y a une différence de 1 milliard 750 millions.

Le gouvernement avait d'abord songé à rétablir l'équilibre au moyen du produit de la liquidation des stocks.

Le système adopté par la Chambre pour équilibrer le budget ne vaut pas mieux que celui du gouvernement; il consiste à recourir à la dette consolidée ou à la dette à long terme. On n'équilibre pas un budget ordinaire par un accroissement de la dette.

La dette publique, à la fin de l'année, dépassera 200 milliards. Des opérations de Trésorerie importantes seront nécessaires pour réaliser certains programmes, tels que celui de la marine marchande et des travaux publics. Le budget extraordinaire et les comptes généraux n'auront pas pris fin. Il serait intéressant de les solder le plus tôt possible. (Très bien !)

M. Chastenet invite le ministre des finances à ne pas avoir peur d'une impopularité momentanée en recherchant des impôts nouveaux. Mais il y a lieu tout d'abord de tirer des impôts existants tout ce qu'ils doivent fournir. Pourquoi ne développe-t-on pas la vente du tabac désirée par tout le monde ? Il y a beaucoup de tabac à importer. (Très bien.) Nos services téléphoniques devraient être mieux organisés, et il en résulterait un plus grand rendement. (Très bien.)

A défaut de l'« income tax », nous pouvons obtenir beaucoup plus des impôts existants, au besoin en en relevant les taux. C'est le vrai système économique, puisqu'il n'oblige pas à créer de nouveaux fonctionnaires. (Très bien.)

M. Gaudin de Villaine : Le pays se résignera avec peine à de nouveaux impôts; il n'entend pas payer la rançon de la guerre. Si l'on allait chercher l'argent où il est, dans la haute banque, et si l'on faisait payer par l'Allemagne ce qu'elle doit, on diminuerait les charges du contribuable.

Après une allusion au scandale des mistelles, l'orateur conclut : « Partout, c'est l'incohérence, le gâchis, le gaspillage; c'est pour cela que je ne peux m'associer à votre système financier. » (Très bien !)

LE MINISTRE DES FINANCES

M. Klotz, ministre des finances, vient expliquer comment il se propose de faire face aux débours de la fin de cette année. D'ici le 1er janvier 1920, dit-il, je compte sur 2 milliards de recettes provenant des impôts indirects et du produit des monopoles qui ont, en effet, fourni 785 millions, soit une plus-value de 175 millions rien qu'en juillet.

D'autre part, en juillet, l'émission des Bons de la Défense nationale a fourni 2,716 millions, non compris les recettes de la province dans la deuxième quinzaine. Ce sont là des chiffres extrêmement satisfaisants. Les nouvelles avances de la Banque de France se sont, d'autre part, abaissées à 50 millions en juillet, à 950 millions pour les trois derniers mois écoulés, symptôme évidemment très favorable ! (Très bien !)

Nous allons faire un emprunt qui pourra nous fournir 750 millions pour couvrir les avances du Trésor aux chemins de fer de l'Etat. Il y aura encore le produit de la liquidation des stocks, qui n'est pas un mythe et qui diminuera d'autant le déficit de 12 milliards indiqué par M. le Rapporteur général pour l'exercice 1919. Le déficit final sera, en réalité, très inférieur à cette somme.

Et en 1920 ? Sur ce point, il est de mon devoir de me montrer très prudent. Aurons-nous un seul budget pour toutes les catégories de dépenses ? Evidemment, il faudra avoir un budget de dépenses ordinaires et un budget de dépenses extraordinaires. En ce qui concerne les dépenses du chef des pensions, elles devront faire l'objet d'un compte spécial, puisque c'est l'Allemagne qui devra acquitter finalement ces dépenses. (Très bien.)

M. Chastenet m'a invité à faire rentrer les recettes afférentes aux impôts existants; nous sommes d'accord, mais encore faut-il que j'aie à ma disposition le personnel nécessaire. Je fais tous mes efforts en ce sens, notamment pour la contribution sur les bénéfices de guerre. Cette contribution a donné lieu jusqu'au 30 juin dernier à l'émission de rôles pour 2 milliards 800 millions et à 966 millions de rentrées. Il faut tenir compte de ce que les citoyens français n'ont pas suffisamment le sentiment du devoir fiscal et n'hésitent pas à faire des déclarations inférieures à la réalité. Ces pratiques ont pour effet de réduire le rendement des impôts dont alors on est obligé d'élever le taux, de sorte que ce sont les citoyens honnêtes qui finalement supportent le poids des fraudes commises par les autres. Toute une éducation de notre pays est à entreprendre à cet égard.

Pour conclure, je déclare que je ne suis ni optimiste ni pessimiste. Je m'efforce d'être sincère et d'apporter ainsi ma contribution au rétablissement de l'équilibre de nos finances. (Applaudissements).

Après une intervention de **M. Delahaye,** qui affirme que la France va à la ruine financière et demande que la dette contractée par l'Allemagne vis-à-vis de nous soit réellement payée, la discussion générale est close.

On passe à l'examen des chapitres du budget des finances.

Les 153 chapitres du budget sont adoptés pour ainsi dire sans débat.

Le budget des monnaies et médailles est également voté, après que le **ministre des finances** eut promis à **M. Brager de la Ville-Moysan** de mettre à l'étude la modification des pièces de nickel de 5 et 10 centimes pour qu'on les distingue plus facilement.

On adopte sans débat les chapitres du budget de l'imprimerie nationale, de la justice et des affaires étrangères.

Le budget de l'intérieur est mis en délibération.

M. de Lamarzelle dénonce la propagande néo-malthusienne qui se fait librement dans notre pays.

Il invite le gouvernement à agir sur la Chambre pour qu'elle vote la loi répressive de l'avortement adoptée par le Sénat. L'orateur demande enfin que des mesures soient prises contre l'immoralité et la grossièreté d'un trop grand nombre de spectacles donnés même par les théâtres subventionnés.

M. le ministre de l'intérieur répond que ces questions ne sont pas précisément du ressort de son département et qu'il a fait part au garde des sceaux des faits que M. de Lamarzelle lui avait déjà signalés par une lettre avant son intervention à la tribune.

En ce qui concerne la loi visée, M. Pams prend l'engagement de prier son collègue de la justice d'en hâter la discussion à la Chambre. (Très bien !) Quant à la licence des certaines représentations théâtrales, qu'on a pu constater surtout à Paris, il rappelle au Sénat que nous venons de traverser une période unique dans l'histoire. A Paris ont afflué des hommes venus de tous les coins du monde.

Mais peu à peu les choses rentrent dans l'ordre. On a fait appel aux vertus de notre race; elles existent, personne ne peut en douter. N'ayez aucune crainte. La guerre s'est précipitée parce qu'on a cru à notre désagrégation. Le peuple français a montré combien cette croyance était erronée. (Très bien !) Quant au gouvernement, il fera son devoir. (Applaudissements).

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

La séance est levée.

Le nouveau régime temporaire de l'alcool

Au début de la séance, le Sénat a adopté dans le texte modifié de sa commission le projet de loi relatif à l'institution d'un nouveau régime temporaire de l'alcool.

Plusieurs sénateurs sont intervenus dans la discussion du projet, mais tous se réservent de reprendre leurs observations lors de la discussion de la loi sur le régime définitif de l'alcool, qui vient d'être voté par la Chambre.

Légion d'honneur

Ministère de la justice

Paris, 7 août. — Parmi les décorations de la Légion d'honneur décernées sur la proposition du ministre de la justice, nous relevons les suivantes :

Au grade de commandeur : MM. Romieu, président de la section du contentieux au Conseil d'Etat; Dubouï, président du Tribunal de commerce de Marseille.

Au grade d'officier : MM. Pichon, secrétaire général civil de la présidence de la République; Eon, avocat général près la Cour de cassation; Cumenge, premier président de la cour d'appel de Bordeaux; Fabre de Parrel, président de la cour d'appel de Pau; Mouleng, premier président honoraire de la cour d'appel de Montpellier.

Au grade de chevalier : MM. Ricateau, premier président de la cour d'appel de Montpellier; Tortat, procureur général près la cour d'appel de Toulouse; Lasserre, président de chambre à la cour d'appel de Bordeaux; Vermeil, procureur de la République à Toulouse; Truchy, conseiller à la cour d'appel de Pau; André, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

Le "Jour fatal" de Ludendorff

8 AOUT 1918

Paris, 7 août. — Ludendorff, l'ancien chef de l'état-major des armées allemandes, désigne le 8 août 1918 comme le jour fatal de son offensive. « Ce jour-là, dit-il, sept de nos divisions furent submergées par l'ennemi. La défaite foudroyante de la IIe armée secoua tout le front de France.

» Que se passa-t-il ce jour-là ?

» Le 8 août la première armée française et la 4e armée britannique, sous l'impulsion du général Debeney, prirent, d'Amiens à Mondidier, une offensive si vigoureuse qu'en quelques jours de combats elles détruisirent la 11e armée allemande. Le général Debeney avait délibérément rompu avec l'ancienne méthode que nous imposait la pauvreté de nos moyens de les grouper pour chaque attaque en un corps d'attaque spécial. Il avait lancé à l'assaut, avec leurs moyens propres d'armée, les troupes en secteur. La preuve était faite qu'en face de leur adversaire épuisé les armées alliées disposaient maintenant sur tout le front de moyens suffisants pour passer partout à l'attaque.

A la suite de la 1re armée française, qui resta le pivot de l'entraînement de tout le front de combat, toutes les armées françaises, britanniques, belges et américaines entrèrent l'une après l'autre dans la bataille qui devait obliger l'armée allemande à capituler.

VON HINTZE CONTRE LUDENDORFF

Bâle, 7 août. — On télégraphie de Berlin :

« L'ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères **von Hintze,** qui réside actuellement à Helsingfors, on ne sait dans quel but, vient de télégraphier à la « Vossische Zeitung » qu'il se réservait de répondre au Livre blanc allemand et aux déclarations du général Ludendorff, ajoutant qu'en tout état de cause il maintenait l'exactitude de son rapport officiel sur les événements qui ont précédé l'abdication et la fuite de Guillaume. »

EN ANGLETERRE

M. Lloyd George reçoit l'Ordre du Mérite

Londres, 7 août. — Le roi a conféré à M. Lloyd George la haute distinction de l'ordre du Mérite, en lui adressant la lettre suivante :

« Maintenant que sont récompensés les chefs de l'armée, de la marine et de l'aviation, je suis certain que la nation britannique regrettera avec moi qu'il ne soit pas possible d'exprimer au Premier la reconnaissance du pays pour tous les services éminents qu'il a rendus en vue d'obtenir la victoire et la paix honorable. Pour réparer quelque peu cette omission et exprimer personnellement ma haute appréciation de ces services, je suis heureux de vous conférer l'ordre « Pour le Mérite ».

Les relèvements des traitements des fonctionnaires

Paris, 7 août. — La commission du budget de la Chambre a adopté définitivement le projet de loi concernant le relèvement des traitements des fonctionnaires et le projet spécial des postes. Certains des chiffres proposés pour les gros traitements ont été réduits.

UN AUDACIEUX EXPLOIT

L'AVIATEUR Ch. GODEFROY

a osé voler sous l'Arc de Triomphe

Paris, 7 août. — *Ce matin une expérience follement audacieuse a été tentée — et réussie — par un aviateur militaire, le sergent Godefroy. Ce pilote a passé en plein vol sous l'Arc-de-Triomphe, réalisant le rêve caressé par maints aviateurs pour le 14 juillet, qui vit l'apothéose de nos armées.*

Si l'on considère que la voûte de l'Arc-de-Triomphe mesure 29 m. 42 de hauteur et 14 m. 62 de largeur, et que l'avion avait 8 m. 10 d'envergure, on pourra mieux évaluer la virtuosité du pilote et la folle hardiesse de sa tentative.

L'EXPLOIT

L'avion a suivi exactement l'itinéraire que les troupes alliées ont emprunté lors du défilé de la Victoire.

Auprès du monument se trouvaient quelques journalistes, photographes et amis de l'aviateur, conviés par lui hier soir sans autres précisions à assister « à un spectacle intéressant ». Ils virent ceci : Au-dessus de l'Arc, à 100 mètres environ du sol, l'aviateur décrivit quelques cercles, puis il fila vers la porte Maillot et, ayant effectué un virage impeccable, se retrouva face à l'Arc de Triomphe, volant au-dessus de l'avenue de la Grande-Armée et ayant à couvrir 5 ou 600 mètres pour atteindre le monument. Ce fut pour les témoins un instant d'émotion indicible.

Le pilote avait devant lui dix secondes environ pour assurer à la hauteur et en direction voulues un vol rigoureusement précis. Qu'il commît la plus infime erreur d'appréciation et il se broyait contre l'énorme masse ! Il passa ! et ce fut vraiment sous la voûte haute de vingt-neuf mètres le passage d'un bolide donnant, en raison de la proximité du monument et du sol, une impression de vitesse invraisemblable.

Au moment où déboucha l'avion vers l'avenue des Champs-Elysées, un tramway suivait la voie qui contourne la place de l'Etoile. Les voyageurs, voyant venir le bolide à toute vitesse, furent épouvantés. Godefroy, faisant appel à son sang-froid, eut heureusement le temps de redresser son avion, de le mettre en « chandelle » et de filer vers la place de la Concorde, où, prenant de la hauteur, il vira et retourna au terrain de Villacoublay.

L'aviateur Godefroy, depuis plusieurs mois, s'entraînait à cet exploit à Villacoublay, où une charpente en bois des dimensions exactes de l'Arc-de-Triomphe avait été édifiée sur l'aérodrome. Son avion a huit mètres d'envergure.

L'aviateur, qui est sergent, a la croix de guerre avec deux étoiles.

Godefroy a matérialisé le rêve de Navarre, car c'est en s'entraînant en vue de ce vol que notre grand as avait trouvé la mort.

LE SERGENT GODEFROY

L'aviateur Godefroy a trente ans à peine. Il a fait trente-six mois de campagne comme simple soldat, dans l'infanterie. C'est là qu'il gagna sa croix de guerre avec deux citations. Il passa ensuite, sur sa demande, dans l'aviation, où il fut nommé au poste de moniteur breveté sur Nieuport, à l'aérodrome de Miramas.

Plusieurs fois, Godefroy dut être rappelé à l'ordre pour avoir survolé Avignon à basse altitude, pour avoir rasé les murs du château des Papes, les arbres de la colline de Doins, ou bien pour être allé à Marseille et avoir brisé son appareil sur un des flancs de la Nerthe, par suite d'une panne. Une autre fois, à l'occasion du départ d'un camarade, il vola au ras de la gare d'Arles. Plusieurs fois, il « s'amusa » à voler sous les arches de tous les ponts du petit Rhône.

UN RECIT DE L'AVIATEUR

Paris, 7 août. — L'aviateur Godefroy a fait ce récit de son exploit :

« J'ai quitté l'aérodrome vers 7 h. 20, à bord d'un Nieuport « Le-Rhône » (120 HP.). Dès le départ, je trouve une brume intense qui recouvre Paris à 150 mètres de hauteur. Je dois, pour reconnaître ma route, descendre à 100 mètres. Je survole Neuilly et la Porte-Maillot à plus de 150 à l'heure, puis, arrivé place de l'Etoile, je descends en spirale. J'exécute alors un large virage qui me ramène à la porte Maillot. Là, je prends carrément ma ligne à 15 mètres au-dessus de la chaussée de l'avenue de la Grande-Armée. Ma décision est prise. Quoi qu'il arrive, je « veux » passer sous l'Arc où le 14 juillet défilèrent les vainqueurs. Devant l'arc même, un coup de vent formidable menace de me retourner. Je redresse d'un suprême coup et, sans hésitation aucune, à 140 à l'heure, je passe... C'est fait...

» Calme maintenant, je remonte jusqu'à la Concorde. Je vire... et rentre au nid; le voyage en tout a duré vingt-cinq minutes. Je suis content d'avoir réussi ce que le regretté Navarre voulait lui aussi tenter, dites-le bien... et dites aussi qu'il est probable que jamais je ne recommencerai... »

LA VIE SPORTIVE

Courses à Boulogne-sur-Mer

JEUDI 7 AOUT

PRIX DU GOUVERNEMENT, 2,000 fr., 2,000 mètres. — 1er, *Alboussières* (G. Bartholomew), au baron de Nexon; 2e, *Eight-Bells* (L. Bara), à M. A. Harduin; 3e, *Dianella* (J. Cooke), au duc Decazes; 4e, *Izelle* (Bertall), à M. Ludovic James.

Gagné d'une encolure; le troisième à une longueur.

PRIX DU GOLF, 2,500 fr., 900 mètres. — 1er, *Djagas* (Serré), à M. Prosper Mathieu; 2e, *Américain* (J. Cooke), à M. Gillermo Ham; 3e, *Labourour* (Lancaster), à M. Léon Letellier.

Non placés : Hyde-Park (L. Allemand), Fribourette (L. Bara), Florina-III (Doumen), Liguell (Bertall).

Gagné d'une longueur; le troisième à trois longueurs.

PRIX DES HOTELIERS, 2,500 fr., 2,200 mètres. — 1er, *Source-Pure* (Lamoure), à M. A. Eknayan; 2e, *Fatalitas* (R. Ball), à M. D. Kélékian; 3e, *Clématite-III* (L. Bara), à M. Pierre Dupont; 4e, *Chartreuse-Verte* (Lancaster), à M. A. Harduin.

Gagné d'une encolure; le troisième à deux longueurs.

GRAND-PRIX DE BOULOGNE-SUR-MER
(Handicap international)
8,000 francs, 1,800 mètres

1. Ad-Gloriam (Doumen), à M. V. Semaine.
2. Sunny (E. Allemand), à Mme Lemaire de Villers.
3. Nieuport (Lancaster), à M. A. Harduin.

Non placés : Rain-Water (G. Bartholomew), Glatic (Bertall), Bathylle (G. Martin).

Gagné de deux longueurs; le troisième à trois longueurs.

PRIX DE LA SOCIETE D'ENCOURAGEMENT, 4,000 fr., 2,400 mètres. — 1er, *Velizy* (Monnat), à M. Georges Bouzin; 2e, *Le-Sceptre* (Lancaster), à M. A. Harduin; 3e, *Fribourg* (L. Bara), à M. A. Harduin.

Gagné de trois longueurs; le troisième à une longueur.

Rapports officiels du pari mutuel

CHEVAUX		Pesage 5 fr.	Pel. 5 fr.
Alboussières	G	17 »	21 50
—	P	8 50	9 50
Eight-Bells	P	7 »	9 50
Djagas	G	34 50	43 »
—	P	16 50	19 50
Américain	P	37 »	13 50
Source-Pure	G	30 »	22 »
—	P	12 »	11 »
Fatalitas	P	8 »	10 »
Ad-Gloriam	G	25 50	22 »
—	P	9 »	11 50
—	P	9 »	11 50
Vélizy	G	5 50	6 50

CYCLISME

LES BRASSARDS UVEFISTES

Contrairement à ce qui a été annoncé, la cinquième journée (finale) des Brassards cyclistes, pédestre et Prix d'encouragement aura lieu le samedi 9 août, à 19 heures précises, au vélodrome du Parc, au lieu du dimanche 10 août.

NATATION

3me TRAVERSEE DE CETTE A LA NAGE
Organisée par la Société de natation Cette-Sport, sous le patronage de la municipalité de la ville de Cette (1,200 fr. de prix).

Le comité d'organisation désirerait être fixé sur le nombre des concurrents, afin de prendre les mesures nécessaires pour faire suivre les nageurs et mettre à leur disposition des locaux en quantité suffisante, et ceci ne peut se faire si les groupements n'adressent leur adhésion.

Le règlement de la course paraîtra incessamment. Engagement : 1 fr. par nageur. Adresser correspondance à président Cette-Sport, quai de la Bordigue.

ATHLÉTISME

L'ATHLETE C. GEORGE A BORDEAUX

Le « great even » athlétique offert pour la première fois en France par l'athlète américain C. George, arrivé récemment d'Amérique, attirera samedi 9 août, à neuf heures, au Wonderland bordelais, 15, rue des Frères-Bonie, tous les amateurs des exercices de force dans lesquels il excelle, et dont les sportsmen bordelais auront la primeur.

BORDEAUX

1re Edition

Il y a un an

9 AOUT 1918

L'avance des alliés continue sur la totalité du front de bataille au sud de la Somme. En se retirant les Allemands ont tout détruit, de la Marne à la Vesle.

Gabriele d'Annunzio et sept aviateurs italiens survolent Vienne et lancent des proclamations.

Le gouvernement anglais refuse des passeports pour des conférences socialistes en Suisse.

Conseil d'arrondissement de Bordeaux

SESSION DE 1919. — PREMIERE PARTIE

Séance du lundi 4 août 1919.

Le lundi 4 août 1919, à quatorze heures quinze, le Conseil d'arrondissement de Bordeaux s'est réuni pour la première partie de la session de 1919, à la préfecture de la Gironde, sous la présidence de M. Lemoine, doyen d'âge. Sont présents : MM. Malet, Dufourg, Bourdier, Lemoine, Langlois, Videau, Bonnet, Peyneau, Darizcuren, Pinèdre et Durand-Dassier.

MM. Dubourg, Bardeau et David sont excusés.

M. Vacquier, secrétaire général de la préfecture, assiste à la séance.

M. le Président, après avoir envoyé un salut à notre armée et aux armées alliées, propose au Conseil de renouveler les pouvoirs du membre du bureau sortant et de désigner un vice-président en remplacement du regretté docteur Cazeaux, décédé.

Le bureau est ainsi constitué : M. le docteur Peyneau, président; MM. Boyer et Bardeau, vice-présidents; MM. Lemoine, Durand-Dassier, Bourdier, secrétaires.

M. Bardeau est nommé pour remplacer M. Cazeaux.

RAVITAILLEMENT POUR LES VENDANGES

Sur la proposition de **M. Durand-Dassier,** le Conseil émet à l'unanimité le vœu ci-dessous :

« Le Conseil émet le vœu que le ministère du ravitaillement se préoccupe d'assurer la vlar- de et l'ensemble du ravitaillement nécessaire aux vendanges et ravitaillement ne laissant pas de préoccuper à juste titre tous les viticulteurs »

AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil renouvelle à M. le docteur Dufourg ses pouvoirs comme délégué du Conseil à la commission des permis de culture du tabac.

Il donne acte à l'administration de sa réponse à un vœu émis par le Conseil tendant à assurer le stockage à Arcachon, d'une quantité de rogues au prorata des disponibilités. A cet égard, le Conseil, sur la proposition des docteurs Dufourg et Bourdier « maintient énergiquement le vœu que les rogues soient stockées à Arcachon, attendu que depuis quinze jours les marins du bassin n'ont pu pêcher faute de rogues. En conséquence, demande instamment qu'il soit mis fin le plus tôt possible à cet état de choses. »

VŒUX

Sur la proposition de M. Pinèdre, le Conseil émet le vœu que la commune de Bègles soit érigée en canton autonome et que l'administration fasse le nécessaire pour la création, dans cette commune, d'un réseau de tramways dans le plus bref délai.

Sur la proposition de **M. Lemoine,** le Conseil considérant qu'un Centre-station d'aviation à intérêt national va être créé sur le domaine des Angles, près Gazinet, sur la route d'Arcachon, émet le vœu que le terminus de la ligne du tramway de Pessac soit prolongée jusqu'à Gazinet-Pessac.

Un autre vœu est émis pour qu'une entente intervienne entre le département et les compagnies intéressées afin que les voyageurs pénétrant ou sortant de Bordeaux ne soient plus obligés de rompre charge au boulevard.

Sur la proposition de **M. Durand-Dassier,** le Conseil émet les vœux ci-dessous :

« Que le retard dans l'ouverture de la chasse ne profitant qu'aux braconniers, la chasse soit ouverte comme avant la guerre, à partir au 15 août.

« Que les lignes téléphoniques, dont la création a été décidée avant la guerre, soient mises en service le plus tôt possible, en utilisant au besoin les lignes abandonnées par les Américains. »

VIE CHERE

Sur la proposition de **M. Pinèdre,** le Conseil émet à l'unanimité le vœu ci-après :

« a) Que la déclaration de toutes les denrées soit faite par le producteur et qu'un prix de réquisition équitable si elle est nécessitée par les événements soit payé permettant une taxation juste et raisonnable;

» b) Que la création des baraques Vilgrain à Paris soit d'une incontestable utilité et qu'il est désirable d'en augmenter le nombre ou d'en créer dans toutes les grandes agglomérations où le besoin s'en fait sentir le plus impérieusement;

» c) Que la coopérative de consommation étant l'organisme tout désigné pour stabiliser les cours aux plus bas prix, le gouvernement encourage leur création et facilite leur ravitaillement;

» d) Que le prix de gros soit l'objet d'une large publicité afin que le consommateur puisse se défendre en toute connaissance de cause contre toutes exploitations;

» e) Que le prix de vente soit obligatoirement affiché chez tous les détaillants et que des sanctions sévères soient prises contre les délinquants qui devront toujours être renvoyés devant la juridiction correctionnelle;

» f) Qu'en aucun cas, le bénéfice de la loi de sursis ne soit accordé aux spéculateurs et aux haussiers à quelque catégorie qu'ils appartiennent. »

LE PORT D'ARCACHON

Sur la proposition de **MM. les docteurs Bourdier et Dufourg,** le Conseil émet à l'unanimité le vœu suivant :

« Que le port d'Arcachon soit compris dans les ports qui recevront de l'Etat une part de la subvention destinée à leur faciliter l'embarquement du charbon et du poisson;

» Qu'un bateau baliseur soit affecté au port d'Arcachon;

» Qu'enfin l'administration veuille bien d'urgence prendre la défense de la plage. »

LE SECTIONNEMENT DE LA GIRONDE

Sur la proposition de **M. le docteur Mallet,** le Conseil émet le vœu que la Chambre des Députés, tenant compte de la situation géographique du département de la Gironde, des intérêts que représentent les différentes circonscriptions de ce département, prenne en considération : « Que le sectionnement tel qu'il est présenté par la commission ferait que Bordeaux qui commande la rivière en aval, et verrait de ce fait l'arrondissement de Lesparre rattaché à lui, verrait aussi par le même projet détaché de lui, Blaye qui a les mêmes intérêts que Pauillac et aussi Bassens qui est aux portes de Bordeaux et qui dépend de ce port et par sa situation et par les travaux effectués.

» Qu'il y aurait intérêt, au contraire, à prendre en considération le projet très logique étudié en premier lieu par le gouvernement et qui maintenait l'unité de l'arrondissement de Bordeaux, donnait aussi satisfaction aux intérêts des autres arrondissements. »

LA CULTURE DU TABAC

Le Conseil émet à l'unanimité le vœu ci-après formulé par **M. le docteur Dufourg :**

« Considérant que la pénurie de tabac se fait de plus en plus sentir, émet le vœu que la commune de Gujan-Mestras soit autorisée à planter du tabac, ainsi que l'a demandé le Conseil municipal de cette commune à la dernière session, et que l'administration veuille bien favoriser la culture du tabac, autant que possible. »

M. le Président déclare close la première partie de la session de 1919, et la séance est levée à 16 h. 30.

Concours aux écoles d'arts et métiers

Sont admis à subir les épreuves orales et manuelles :

ECOLE D'ANGERS

CHARENTE. — Foucheraud (Eugène), Garnier (René), Lambert (Marcel).

CHARENTE-INFERIEURE. — Barreau (Camille), Chéret (Marcel), Dajean (Maurice), Burgeat (Robert), Gauthier (Louis), Glémet (René), Pelletier (Albert), Rabaland (Adolphe), Riché (Gaston), Savignac (René), Séjourné (Roger).

DORDOGNE. — Andrieu (Yves), Bret (Robert), Faux (Roger), Forsit (Henri), Gaillard (Alphonse), Lajunias (Aimé), Laval (Maurice), Tracard (Marcel), Vacherie André), Vergnaud (Paul).

GERS. — Candelon (Marcel).

GIRONDE. — Agasseau (Gilbert), Berthier (Yves), Cavalade (Gabriel), David (Louis), Delès (Raoul), Dulucq (Guillaume), Fournier (Pierre), Géreau (Max), Gimat (Louis), Goirand (Franck), Gourdon (Jean), Gravié (Jean), Grillet (Stanislas), Lespès (Roger), Marchal (Paul), Martin (Pierre), Némesker (François), Paret (Yves), Raoult (Marcel), Reimbert (Raymond), Tonnelier (Paul), Videau (Georges).

LANDES. — Balesta (Victor), Bélaube (Paul), Darsignez (Jean), Labarthe (Roger).

LOT-ET-GARONNE. — Contenson (Albert), Jeigneau (Roger), Metge (Jean), Ruaud (Henri).

BASSES-PYRENEES. — Bordagorry (Frédéric), Deghilage (Georges), Escoubet (Joseph), Labat-Camy (André), Lalère (Jean), Lamazou (Léon), Larré (Michel).

HAUTES-PYRENEES. — Fourtané (Jean), Larré (Fernand), Noguès (Jean), Sous (Henri).

DEUX-SEVRES. — Joséreau (Alexis), Morisset (Hubert).

VENDEE. — Biraud (Armand), Boré (Pierre), Jomeau (Victorien), Le Bihan (Olivier), Luneau (Pierre), Ogé (Auguste).

VIENNE. — Maret (André), Clive (Raymond), Papin (André).

HAUTE-VIENNE. — Dubois (Marcel), Paulin (Alphonse), Varachaud (Jules).

Médaille militaire

La médaille militaire a été remise à M. Pierre Louit, aspirant au 43e d'infanterie, avec la citation suivante : « Sous-officier d'une grande bravoure, gravement blessé le 30 mai 1918, devant Soissons, en repoussant avec sa section une forte attaque ennemie. »

Cette citation est la troisième méritée par l'aspirant Louit, qui est depuis longtemps titulaire de la croix de guerre. Il est le fils de M. Joseph Louit.

— La médaille militaire a été conférée au soldat territorial Dubois, Raymond-Joseph, de la 13e compagnie du 206e régiment d'infanterie, avec la citation suivante : « Bon soldat, dévoué, discipliné, donnant pleine satisfaction à ses chefs. A toujours fait preuve au feu d'un brillant courage. A été blessé grièvement le 29 septembre 1918, à Souchez, en se rendant à son emplacement de combat. Amputé de la jambe droite. Une blessure antérieure. Croix de guerre avec palme. »

Aux retraités militaires

La Fédération nationale des retraités militaires proportionnels, dont le siège social est à Nantes, a envoyé une délégation à la Chambre, au Sénat et au ministère des finances pour exposer ses vœux : obtention d'une indemnité de cherté de vie, comme les autres petits retraités de l'Etat, en attendant la révision de leur pension sur des bases plus larges et la reversion d'une partie de cette pension à leurs femmes et à leurs orphelins.

La délégation a reçu l'accueil le plus encourageant au Parlement; M. Beckays, député du Lot; M. Rognon, député de Lyon, et M. Girod, député du Doubs, notamment, se sont montrés très favorables à la cause des anciens militaires.

Nous prions instamment les camarades des départements qui adhèrent déjà à notre groupe de mener une propagande incessante jusqu'à la réalisation de leurs desiderata. La victoire est aux persévérants.

Les adhésions et cotisations (2 francs par an) sont reçues par le trésirier, M. le capitaine Cottanceau, 21, rue des Hauts-Pavés, à Nantes.

LA VIE MOINS CHÈRE
ÉTABLISSEMENTS THÉNOT
49, rue Sainte-Catherine.
18, r. Ravez — 12, pl. Marché-Gr.-Hommes.
50, cours Portal. — 229, cours de la Marne.

SAMEDI 9 AOUT et Jours suivants

BŒUF DE L'ARGENTINE
Cœur Poitrine..... Le 1/2 kilo 0f70
Aiguillette..... — 1f »
Rôti sans os..... — 2f75
VEAU
Carbonnade..... Le 1/2 kilo 3f70
Filet et Quasi..... — 3f50
Rôti sans os..... — 3f50
Côtes..... — 3f25
Tendrons..... — 3f »
Ragout..... — 2f50
MOUTON
Gigot..... Le 1/2 kilo 4f25

Les vols quotidiens

En rentrant chez elle, Mme Hélène Oyon, 30, cours de la Marne, a surpris deux individus, un militaire et un civil, fouillant dans son armoire. A sa vue, les deux voleurs s'enfuirent. On pense qu'ils n'ont rien pu emporter.

— S'étant endormi sur un banc dans le hall de la gare Saint-Jean, M. Jean Bayle, manœuvre, est la pénible surprise de constater, à son réveil, qu'il avait été dépouillé de son portefeuille, contenant 160 francs. Il a porté plainte au commissariat du 11e arrondissement, en signalant que ses soupçons se portaient sur un soldat dont il avait fait connaissance pendant la journée.

BOUCHERIE DE TOULOUSE
Georges RAPIN Fils Jeune
182, rue Fondaudège. — *Téléph. 42.67*
SAMEDI et DIMANCHE
BŒUF DE L'ARGENTINE
ALOYAU, COTE, PENON..... Le 1/2 kilo 2f50
MOUTON français: GIGOT, COTES FINES, 3f75; FINES LONGES; CHARNUES 3f45; EPAULE, PARISIENNE 2f95
VEAU 1er choix: CARBONNADE 4f75; FILET, COTE FINE 4f60; CULOTTE, TENDRONS 3f35

Cambriolage rue Porte-Dijeaux

Des cambrioleurs se sont introduits par effraction dans la maison tenue par M. Marius Thermes, restaurateur et logeur en garni, 48, rue Porte-Dijeaux.

Le montant de leurs vols paraît être assez important, mais il ne pourra être évalué qu'au retour de M. Thermes, qui est actuellement absent de Bordeaux.

Au dépôt

Deux femmes, Suzanne B..., venant de Paris, de passage à Bordeaux, et Alice B..., journalière, ont été arrêtées pour vol de deux boîtes de sardines au préjudice de Mme Pialat, épicière, rue du Pas-Saint-Georges.

La Vie moins chère à Bordeaux
SAMEDI. **BOUCHERIE RAOUL,** crs d'Alsace-Lorraine
Filet de veau, culotte. Le 1/2 kil. 3f50
Côtes fines, demi-fines
Carbonnade
BŒUF : Anguille, veine 2f90
Caprin, poitrine veau
Poitrine et cou bœuf 1 fr. 90
Gigot 3 fr. 75

Station thermale
des Sources ferrugineuses de Gazinet
La direction du « Restaurant des Sources », qui est le rendez-vous de la clientèle select, nous prie d'informer le public que, à l'avenir, il ne sera pas servi de repas aux personnes apportant des provisions de bouche.

A l'occasion de l'ouverture de la chasse, nul doute que les chasseurs ne se rendent en grand nombre dans les forêts de Gazinet, réputées comme un